Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260605-20260605_07-DE

MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 5 juin à 18 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : **27/05/2026**

Membres Présents : **Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, M. MENARD Louis-Pierre, M. GUIDEVAUX William, Mme BRAULT Maryline, , Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard, Mme SCELLES Géraldine.**

Excusé (es)/ Absent (es) :

Secrétaire de séance :**M. BOUFFORT Frédéric**

Réf :	**202600605_07**	**Délibération régularisation des terrains chemin du logis CR37 du château**

La Mairesse informe l'assemblée :

Madame La Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que lors de l'élargissement et redressement du CR37 dit du Château, une enquête publique a été faite du 12 juin 1984 au 27 juin 1984. Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 27 juin 1984 et par délibération du 06 juillet1984, le conseil municipal décide de donner une suite favorable au projet.

Les travaux ont été réalisés en 1985 et 1986, mais l'acquisition de terrain aux différents propriétaires riverains n'a jamais été finalisée par la DDE, à l'époque, et l'enregistrement au cadastre, les actes notariés n'ont pas été effectués non plus.

Il est nécessaire de procéder à la régularisation des terrains pris lors de l'élargissement et le redressement du CR 37 du château, de ce fait, il est nécessaire :

- D'établir un document d'arpentage auprès d'un géomètre et effectuer la régularisation au cadastre,
- De s'acquitter financièrement du terrain auprès des propriétaires
  - M. et Mme GENIN Hervé et Marie-Pierre
  - M. et Mme ROUAULT de la VIGNE Henri et Sabine
  - M. et Mme BODIN Gerard et Odette
  - M. LAIZE Jean
  - M. GUERIN Denis
- De rédiger les actes notariés auprès d'un notaire.

➲ Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De solliciter Maitre LEPAGE, notaire à Louvigné du Désert pour établir les actes notariés qui seront à la charge de la commune,**
- **De s'acquitter financièrement du terrain auprès des propriétaires :**
-
  - M. et Mme GENIN Hervé et Marie-Pierre _ Echange entre Mr et Mme GENIN et la commune de Poilley,
  - M. et Mme ROUAULT de la VIGNE Henri et Sabine, acquisition par la commune à l'euro symbolique,

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260605-20260605_07-DE

MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

- M. et Mme BODIN Gerard et Odette, acquisition par la commune à l'euro symbolique,
- M. LAIZE Jean, acquisition par la commune du terrain à 1,00 € du m^2,
- M. GUERIN Denis, acquisition par la commune à l'euro symbolique.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré les jour, mois an que dessus

Pour copie conforme.

Anne Bannier
Mairesse

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 10/06/2026
Et publication du :

